



Midwifery Council of New Brunswick

**Conseil de l'Ordre des sages-femmes
du Nouveau-Brunswick**

Rapport annuel 2020-2021

21 avril 2021

Vision

Les gens du Nouveau-Brunswick ont accès aux soins complets et de haute qualité fournis par des sages-femmes inscrites.

Mission

Servir l'intérêt du public en réglementant et en faisant progresser les soins sécuritaires et professionnels des sages-femmes à l'échelle de la province du Nouveau-Brunswick.

Mandat

Conformément à la *Loi sur les sages-femmes*, le Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick (COSFNB) a notamment pour mandat :

- a) de réglementer l'exercice de la profession de sage-femme;
- b) d'établir, de maintenir et de préconiser les normes d'exercice de la profession de sage-femme;
- c) d'établir, de maintenir, de concevoir et de préconiser les règles déontologiques de la profession de sage-femme.

Sommaire

Il s'agit du cinquième rapport annuel du COSFNB. Il fait état des travaux et des activités menés par le Conseil du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Les principales activités du COSFNB étaient les suivantes :

- Gouvernance : élaboration de politiques et d'un processus d'orientation pour les nouveaux membres;
- Inscription et renouvellement de l'inscription des sages-femmes;
- Participation continue au Conseil canadien des ordres de sages-femmes (CCOSF), au sein duquel la registraire occupe un poste d'administratrice et de présidente du comité des inscriptions;
- Réunion avec la ministre de la Santé concernant l'engagement du document de travail *Agir en faveur de soins de santé publique fiables*.

Réunions et composition du Conseil

Le Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick s'est réuni à huit reprises cette année, y compris son assemblée générale annuelle (AGA) en juin 2020. La durée moyenne des réunions était de 80 minutes.

Membres du Conseil

Deborah Harding, Ph. D., sage-femme agréée (présidente sortante) jusqu'à son départ en octobre 2020

Virginia Gillmore, représentante du public (nouvelle présidente à partir de juin 2020)

Melissa Langlais, sage-femme inscrite

Jem Deguire, sage-femme inscrite, nouvelle membre en février 2021

D^{re} Erica Frecker, Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick, jusqu'à son départ en février 2021

D^{re} Shannon Laity, Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick, nouvelle membre en février 2021

Paul Bowman, Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick

Heather Burse, ministère de la Santé

Tina Emond, Ph. D., Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick

Kelly Ebbett, registraire et directrice générale

Le titre de *membre honoraire* a été décerné à une sage-femme inscrite, Deborah Harding, Ph. D., lors de l'AGA du 17 juin 2020.

Activités du Conseil

Échelle locale et provinciale

- Travail de gouvernance, notamment la succession de la présidence du Conseil, l'élaboration de politiques, la préparation de plusieurs nominations gouvernementales et l'élaboration d'un processus d'orientation pour les nouveaux membres et le recrutement de deux nouveaux membres;
- Élaboration de la liste des comités du COSFNB;
- Pandémie de la COVID-19 : participation de la registraire, de concert avec le CCOSF et les organismes de réglementation des professions de la santé du Nouveau-Brunswick, aux mises à jour régulières de l'information de mars 2020 à juin 2020;
- Examen du rendement de la registraire et directrice générale en septembre 2020;
- Séance d'information sur la réglementation liée aux sages-femmes en novembre 2020;
- Engagement avec Périnatal NB pour obtenir des statistiques sur la profession de sage-femme et l'inclusion de la profession de sage-femme dans le prochain rapport semestriel du programme;
- Rencontre avec la ministre de la Santé en collaboration avec le Réseau des organismes de réglementation des professions de la santé du Nouveau-Brunswick en mars 2021.

Échelle nationale

- Adhésion au CCOSF;
- Participation de la registraire du COSFNB à titre d'administratrice du CCOSF;
- Participation aux comités du CCOSF : la registraire du COSFNB continue d'occuper le poste de présidente du comité des inscriptions (deuxième mandat);
- Approbation par le CCOSF des compétences révisées des sages-femmes débutante;
- Présence de la registraire et de certains membres du Conseil à trois conférences virtuelles, notamment celles du Réseau canadien des organismes de réglementation (RCOR), de l'Association canadienne des sages-femmes (ACSF) et de la conférence *Climate Emergency: Diagnosis and Management* (diagnostic et gestion de l'urgence climatique) organisée par l'Université de la Colombie-Britannique (UBC) et l'Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME).

Nombre de sages-femmes inscrites au Nouveau-Brunswick en date du 31 mars 2021

Total de 5 sages-femmes inscrites au tableau du COSFNB

Membres actifs = 4

Membres non actifs = 1

Orientations futures

Le Conseil a déterminé les solutions suivantes pour faire progresser la profession des sages-femmes dans la province :

- Ajouter un plus grand nombre de postes de sages-femmes à l'échelle de la province, ce qui augmenterait l'accès aux soins de santé primaires. Au total, 369 familles du Nouveau-Brunswick ont cherché à obtenir des soins de sage-femme, sans pouvoir y accéder, depuis 2017¹.
- Investir dans les places disponibles des programmes universitaires de sages-femmes pour aider les nouveaux diplômés à retourner chez eux afin d'exercer au Nouveau-Brunswick. Le fait de permettre aux étudiants sages-femmes d'effectuer leur préceptorat au Nouveau-Brunswick sous la supervision de sages-femmes inscrites favorise le recrutement et la rétention de ces professionnels.
- Mettre en œuvre le programme des deuxièmes intervenants.
- Élargir le champ d'activité des sages-femmes afin d'inclure les soins de santé reproductive pour les femmes de tous les âges, notamment les tests de Papanicolaou, les tests de dépistage des ITSS, les soins contraceptifs, les examens des seins et l'installation de stérilets.
- Aligner et soutenir d'autres programmes gouvernementaux, notamment l'Initiative Amis des bébés (IAB), Aliments pour tous NB et le Mouvement pour le bien-être, qui ont des effets directs sur les populations prioritaires.
- Permettre l'exercice de la profession des sages-femmes autochtones et le retour des pratiques d'accouchement dans les communautés autochtones, contribuant ainsi à la réconciliation².
- Permettre les modifications à la *Loi* pour assurer l'autoréglementation et combler les lacunes mentionnées ci-dessus.

En mars 2021, le Conseil a présenté les points susmentionnés à la ministre de la Santé en réponse au document de travail *Agir en faveur de soins de santé publique fiables* et a participé à une réunion virtuelle avec la ministre, de concert avec le Réseau des organismes de réglementation des professions de la santé du Nouveau-Brunswick.

¹ Centre de sages-femmes de Fredericton, février 2021

² National Aboriginal Council of Midwives, <https://indigenoumidwifery.ca/reconciliation-regulation-risk/>

Le gouvernement est en train d'évaluer le programme des sages-femmes de Fredericton, ce qui devrait prendre un an. Une fois cette évaluation terminée, le Conseil prévoit une nouvelle orientation pour la profession de sage-femme au Nouveau-Brunswick.

Le travail fondamental du Conseil ayant été établi, une formation à la gouvernance est prévue au cours de l'année à venir, alors que nous intégrons de nouveaux membres et que nous approfondissons notre apprentissage à titre de Conseil.

Comités du Conseil

Comité thérapeutique

Mandat : le comité thérapeutique fait des recommandations sur les sujets suivants :

- a) les catégories de médicaments qu'une sage-femme peut prescrire et administrer;
- b) les épreuves de dépistage et de diagnostic que les sages-femmes peuvent prescrire et interpréter.

Membres : Paul Bowman (pharmacien), président

Ashley Kaye, sage-femme inscrite

Jem Deguire, sage-femme inscrite (nouvelle membre -
22 février 2021)

D^{re} Erica Frecker (gynécologue-obstétricienne) (membre sortante)

D^{re} Shannon Laity (gynécologue-obstétricienne) (nouvelle membre -
22 février 2021)

D^{re} Louise Plant, M.D. (médecin de famille)

Kelly Ebbett (registraire), secrétaire

Le comité a tenu une réunion le 9 décembre 2020, conformément aux règlements administratifs. Les annexes pour la prescription ont été examinées et les commentaires ont été reçus après trois ans d'exercice.

Comité d'appel des inscriptions

Mandat : recevoir les demandes d'appels des candidats qui se sont vu refuser l'inscription afin de prendre une décision définitive.

Membres : Melissa Langlais, sage-femme inscrite

Virginia Gillmore, représentante du public

Deborah Harding, Ph. D., sage-femme inscrite (membre sortante)

Tina Emond, Ph. D. (nouvelle membre 21 octobre 2020)

- Aucune demande d'appel n'ayant été déposée, le comité d'appel ne s'est pas réuni au cours de l'année.

Comité des plaintes

La registraire tiendra une liste de personnes désireuses de siéger à ce comité, approuvées par le Conseil, afin d'assurer l'équité procédurale.

Mandat : la registraire peut recevoir une plainte par écrit au sujet d'une sage-femme inscrite. La registraire doit transmettre la plainte au comité des plaintes si la conduite ou les actions visées par la plainte sont susceptibles de témoigner d'une mauvaise conduite, d'une incompétence ou d'une incapacité professionnelle. Paragraphe 39(3) de la *Loi sur les sages-femmes*.

- Aucune plainte n'ayant été déposée, le comité des plaintes ne s'est pas réuni au cours de l'année.

Comité de discipline

La registraire tiendra une liste de personnes désireuses de siéger à ce comité, approuvées par le Conseil, afin d'assurer l'équité procédurale.

Le comité de discipline peut recevoir des allégations de la part du comité des plaintes. Une audience peut avoir lieu. Des directives seront alors fournies à la registraire au sujet de l'inscription de la sage-femme inscrite.

- Aucune plainte n'ayant été déposée, le comité de discipline ne s'est pas réuni au cours de l'année.

Modifications des règlements administratifs

15 avril 2020 : modification du règlement administratif 6.2.0 pour permettre à un membre du public d'occuper le rôle de président.

20 juin 2020 : modification du règlement administratif 8.1.2 pour ajouter de nouvelles politiques aux règlements et supprimer les dates approuvées, car elles ne sont pas requises dans ce document.

Politiques et lignes directrices

- ✓ Lignes directrices sur le rôle et les responsabilités du président : **adoption** le 15 avril 2020
- ✓ Politique relative aux conflits d'intérêts : **adoption** le 17 juin 2020
- ✓ Politique sur les honoraires : **révision** le 26 août 2020
- ✓ Politique sur les catégories d'inscription : **révision** le 26 août 2020
- ✓ Mandat du comité d'appel des inscriptions : **adoption** le 21 octobre 2020
- ✓ Mandat du comité des plaintes : **adoption** le 21 octobre 2020
- ✓ Mandat du comité de discipline : **adoption** le 21 octobre 2020

Midwifery Council of New Brunswick/Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick

États financiers

(non vérifiés – voir l'avis au lecteur)

Au 31 mars 2021

	Page
AVIS AU LECTEUR	1
ÉTATS FINANCIERS	
État des opérations et modifications à l'actif <u>net</u>	2
État de la situation financière	3
Remarques sur les états financiers	4



AVIS AU LECTEUR

Au conseil d'administration :

Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick/Midwifery Council of New Brunswick

À partir des renseignements fournis par la direction, nous avons préparé le présent état de la situation financière du Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick/Midwifery Council of New Brunswick au 31 mars 2021 ainsi que l'état des opérations et les modifications à l'actif net pour l'exercice financier qui vient de se terminer. Nous n'avons effectué aucune vérification et nous ne nous sommes pas engagés à faire une telle vérification de ces états financiers, par conséquent nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet. Le lecteur est donc averti que ces états financiers pourraient ne pas être appropriés pour les fins visées.

Fredericton (N.-B.)

Comptables agréés

8 avril 2021

Independent member of Porter Héту International, Professional Services Group.

Y 328 King St, Fredericton, NB, E3B-5C2 Y Office - (506) 458-9815 Fax - (506) 459-7575 Y www.nicholsonbeaumont.com

Midwifery Council of New Brunswick/Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick

État des opérations et modifications à l'actif net
(non vérifiés – voir l'avis au lecteur)
Pour l'exercice financier terminé le
31 mars 2021

	<u>2021</u>	2020
Revenus		
Subventions	83 810 \$	75 000 \$
Droits d'inscriptions et frais de demande	3 638	1 934
Revenu en intérêts	165	362
	87 613	77 296
Dépenses		
Amortissements	104	148
Conférences	1 836	1 207
Cotisations et droits	1 770	1 725
Honoraires	3 725	3 595
Assurances	3 736	3 554
Intérêts et frais bancaires	138	100
Frais de repas et de représentation	-	574
Frais de bureau	5 522	4 908
Honoraires professionnels	26 449	11 859
Salaires	48 194	47 217
Frais de déplacement	-	4 449
	91 474	79 336
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	(3 861)	(2 040)
Surplus – Début de l'année	22 956	24 996
Surplus – Fin de l'année	19 095 \$	22 596 \$

Midwifery Council of New Brunswick/Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick

État de la situation financière

(non vérifiés – voir l'avis au lecteur)

Au 31 mars 2021

	2021	2020
Actif		
Actuel		
Liquidité	18 403 \$	22 572 \$
Investissements	3 000	1 000
Charges payées d'avance	2 922	2 762
	24 325	26 334
Biens immobiliers et équipement – Remarque 2	241	345
Actif total	24 566 \$	26 679 \$
Passif		
Actuel		
Créditeurs et charges à payer	5 471 \$	3 723 \$
Actif nef		
Surplus	19 095 \$	22 956 \$
Total passif et actif net	24 566 \$	26 679 \$

Administrateur

Les remarques jointes aux états financiers font partie intégrante de ces derniers.

Midwifery Council of New Brunswick/Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick

Remarque sur les états financiers

(non vérifiés – voir l'avis au lecteur)

Pour l'exercice financier terminé le

31 mars 2021

1. Objet de l'organisme

Le Conseil de l'ordre des sages-femmes a été établi en vertu de la *Loi sur les sages-femmes*. Il a pour mandat de réglementer l'exercice de la profession de sage-femme dans la province du Nouveau-Brunswick. L'organisme est inscrit comme un organisme sans but lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et par conséquent, est exonéré de l'impôt sur le revenu.

2. Biens immobiliers, installation et équipement

	Coût d'origine	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	
			2021	2020
Matériel informatique	1 184 \$	943 \$	241 \$	345 \$